

Objet : RS - Versement d'une avance sur subvention 2024 à Régie Plus

- date de convocation le 26 janvier 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune

Vincent Miguet

Aillon-le-Vieux

Cécile Trahand

Arith

Danièle Goddard

Barberaz

Christophe Pierretton

Barby

Martine Lambert

Bassens

Cyrille Causse

Bellecombe-en-Bauges

James Hallay

Challes-les-Eaux

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux -

Thierry Repentin - Farid Rezzak

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Alain Gaget - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Florence Bourgeois - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Alexandre Gennaro - de Serge Tichkiewitch à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillemermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Sara Rotelli - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 01 février 2024

délibération n° 012-24 C

objet **RS - Versement d'une avance sur subvention 2024 à Régie Plus**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que l'association Régie Plus porte pour l'année 2024 l'action des correspondants de nuit dans les quartiers prioritaires de la commune de Chambéry (Hauts-de-Chambéry, Biollay et Bellevue). Cette action sera également poursuivie dans les quartiers en veille active du territoire.

Le montant définitif de la subvention 2024 sera attribué par Grand Chambéry après examen du bilan des actions conduites en 2023 et du budget prévisionnel 2024 de l'action.

Comme chaque année, l'association Régie Plus devra engager dès le début de l'exercice des dépenses de personnel pour cette action de médiation. Il est proposé de verser en début d'année 2024 à cette association une avance sur subvention de 100 000 €, telle que demandée par l'association par courrier du 10 janvier 2024 représentant environ 40 % de la subvention attribuée en 2023 d'un montant de 262 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 11 janvier 2024,

Vu le courrier adressé par l'association Régie Plus en date du 10 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** une avance sur subvention 2024 à l'association Régie Plus de 100 000 €,

Article 2 : **approuve** la convention correspondante entre Grand Chambéry et Régie Plus,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **012-24 C**

Objet de l'acte : RS - Versement d'une avance sur subvention 2024 à Régie Plus

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 01 février 2024

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240201-lmc1H30830H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30830H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2024

Date de réception en Préfecture : 06 février 2024

Publication sur le site internet: mardi 06 février 2024